

MINISTERE DE LA DEFENSE

LE CHARGE DE MISSION  
auprès du Chef adjoint du Cabinet civil  
chargé des Relations avec le Parlement

Paris, le 14 octobre 1998

NOTE

à l'attention

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense -o0o-

N° 001287 DU 19 MAI 2021

**OBJET : Mission parlementaire d'information sur le Rwanda - Mardi 13 octobre 1998**  
**Auditions complémentaires du Colonel CUSSAC, du Colonel (ER) MAURIN et du**  
**Lieutenant-Colonel de SAINT-QUENTIN**

Les entretiens se sont déroulés à l'Assemblée Nationale, dans le bureau de Bernard CAZENEUVE, en présence d'Anne FRAGO, conseillère à l'Assemblée Nationale et du Général MOURGEON, chef de la cellule Rwanda. Les personnes auditionnées ont été entendues les unes à la suite des autres. Les Colonels CUSSAC et MAURIN ont répondu aux questions de Bernard CAZENEUVE pendant près d'une heure et demie. Le Lieutenant-Colonel de SAINT-QUENTIN a été interrogé de manière plus brève (environ 45 minutes).

**1. - Audition du Colonel CUSSAC, ancien Attaché de Défense et ancien chef de la MAM (juillet 1991 - avril 1994), COMOPS Noroît (juillet 1991 - décembre 1993, hormis février et mars 1993)**

Après avoir rappelé qu'il se trouvait à Paris le mercredi 6 avril 1994 au moment de l'attentat contre l'avion du Président HABYARIMANA, le Colonel CUSSAC *a révélé deux faits dont il n'avait pas fait part lors de son audition du 6 mai 1998 :*

- Avant de retourner au Rwanda, il a rencontré, dans la matinée du vendredi 8 avril 1994, en présence du Colonel BENTEGEAT, le Général QUESNOT, Chef de l'Etat-Major particulier de la Présidence de la République. Ce dernier lui a précisé les deux point principaux de sa mission : assurer la protection des ressortissants français (à ce moment-là, il n'était pas encore question d'évacuation) et essayer de déterminer les causes de l'attentat.
- Après être revenu à Kigali (le samedi matin), il a ordonné par radio au Lieutenant-Colonel de SAINT-QUENTIN d'effectuer une troisième mission ("*vraisemblablement samedi après-midi*") sur les lieux de l'attentat. Le Lieutenant-Colonel de SAINT-QUENTIN, qui s'était déjà rendu sur place deux fois et avait également pour objectif d'assurer l'évacuation d'une partie de la famille du Président HABYARIMANA, n'a trouvé aucun indice sur les causes du crash de l'avion présidentiel.

449  
2 / 3 Cenf

Les autres points abordés ont porté sur :

- **L'attentat du 6 avril 1994** : "... Même si je n'exclus pas la piste des extrémistes hutus [...] mon intime conviction est que l'attentat a été réalisé par le FPR... [l'implication de la MINUAR] ne me paraît pas possible". Par ailleurs, le Colonel CUSSAC a expliqué que le pilote de l'avion du Président rwandais lui avait dit quelques temps avant l'attentat que son appareil ne comportait pas de boîte noire et ne disposait pas de leurres lui permettant d'éviter les tirs de missiles.

- **La présence de la DGSE au Rwanda de janvier à avril 1994** : Officiellement, la DGSE quitte le Rwanda en décembre 1993 avec les derniers éléments de l'opération Noroît. "Mais cela ne veut pas dire qu'officieusement" elle n'était pas là. Ainsi, le 8 avril 1994, dans l'avion le ramenant à Bujumbura, le Colonel CUSSAC a reconnu "deux personnes de la DGSE".

- **L'assassinat des Adjudants-Chefs DIDOT et MEYER** : Selon le Colonel CUSSAC, les deux soldats français ont été assassinés pour des raisons "géographiques" ("ils logeaient dans une zone FPR") et professionnelles (l'Adjudant-Chef DIDOT était responsable des transmissions de la MMC).

L'orateur a d'autre part réfuté les allégations du rapport belge selon lesquelles l'Armée française aurait mis en place une mission d'écoute au Rwanda en février 1994.

A son retour, le Colonel CUSSAC a vu l'Amiral LANXADE, le Colonel DELORT et le Général HUCHON. "C'est dans un bureau de la MMC, qu'avec le Colonel MAURIN nous avons rédigé un dernier document qui était une sorte de rétrospective des événements des derniers jours [...]. Il est évident que dans le cadre de relations hiérarchiques ... le Général HUCHON a eu un exemplaire de ce document".

**Bernard CAZENEUVE a rappelé que cela contredisait les propos du Général HUCHON qui avait affirmé ne plus avoir "à connaître de ces affaires" à cette époque.**

DECLASSÉ PAR DÉCISION  
DU MINISTRE DE LA DÉFENSE

N° 001287 DU 19 MAR 2021

## 2. - **Audition du Colonel MAURIN (ER), adjoint de l'Attaché de Défense, chef du DMAT et conseiller du Chef d'Etat-Major des FAR d'avril 1992 à avril 1994**

Les questions posées par Bernard CAZENEUVE ont principalement porté sur :

- **Le rôle du Lieutenant-Colonel de SAINT-QUENTIN** : Le Colonel MAURIN a souligné que si le Lieutenant-Colonel de SAINT-QUENTIN avait reçu son autorisation pour se rendre par deux fois sur le lieu de l'attentat, il ne lui avait pas donné en revanche "d'instructions particulières". Il a confirmé que le Lieutenant-Colonel de SAINT-QUENTIN s'était rendu à une troisième fois dans la résidence du Président HABYARIMANA (où l'avion s'est écrasé) et expliqué que cette dernière mission avait pour but l'évacuation de membres de la famille HABYARIMANA (la liste de ces personnes avait été établie par Madame HABYARIMANA et remise par l'Ambassadeur MARLAUD). Cette tentative s'avéra vaine car toutes les personnes concernées avaient déjà pris la fuite.

- **L'attentat du 6 avril 1994** : Le Colonel MAURIN a exprimé "la conviction profonde" que l'attentat avait été réalisé par des "professionnels" constituant "un bras armé par le FPR". Le Colonel MAURIN a par ailleurs précisé n'avoir reçu aucune instruction visant à enquêter sur l'attentat.

- **L'assassinat des Adjudants-Chefs MEYER et DIDOT** : Le vendredi 8 avril à 10 h 00 du matin, le Colonel MAURIN leur a donné l'ordre de "tout démonter" et de partir. A midi, les deux soldats étaient toujours en place. A partir de 14 h 00, l'intervenant a perdu tout contact radio. Le patron de l'hôtel MERIDIEN lui a appris vers 17 h 00 que "le couple DIDOT s'était fait rafalé par le FPR".

Les corps ont pu être récupérés grâce à l'aide de trois officiers sénégalais de la MINUAR.

- **La présence de la DGSE au Rwanda de janvier à avril 1994** : "Je n'en sais rien... Je me doute bien qu'il y a eu du monde..." Le Colonel MAURIN a par ailleurs ajouté que l'Armée française n'avait pas mis en place un service d'écoute au Rwanda en février-mars 1994.

- **L'entraînement des milices rwandaises par l'Armée française** : Interrogé sur le rôle joué par deux soldats français (Gérard GRATADE et Denis ROUX), le Colonel MAURIN a répondu que pour lui ces deux militaires n'avaient pas dépassé le cadre de la mission qui leur avait été définie.

De retour à Paris, le Colonel MAURIN a rencontré l'Amiral LANXADE, le Général HUCHON ("*On lui a raconté tout ce qu'on a fait... CUSSAC et moi, on était ses enfants...*") et le ministre de la coopération de l'époque, Michel ROUSSIN (en octobre 1994, "*après la sortie du livre de Colette BRAECKMAN, il m'a demandé de lui dire les yeux dans les yeux que je n'étais pour rien dans l'attentat*").

### **3. - Audition du Lieutenant-Colonel de SAINT-QUENTIN, conseiller technique pour les activités de la 3ème dimension auprès du bataillon parachutiste rwandais (11 août 1992 - 12 avril 1994)**

Essentiellement interrogé sur l'attentat du 6 avril 1994, l'intervenant a confirmé les propos qu'il avait tenus lors de sa première audition (26 mai 1998).

S'il a reconnu être retourné une troisième fois dans la résidence du Président HABYARIMANA, il a précisé que ce n'était pas pour fouiller les débris de l'épave de l'avion mais pour évacuer une partie de la famille HABYARIMANA ("*Je suis retourné une fois à la résidence mais pas sur les lieux du crash*"). Le Lieutenant-Colonel de SAINT-QUENTIN n'a par contre pas exclu que "*des officiers français aient pu retourner le dimanche sur les lieux de l'attentat*".

Revenu à Paris, le Lieutenant-Colonel de SAINT-QUENTIN a vu "*à plusieurs reprises et de façon informelle*" le Général HUCHON ainsi que des officiers de la MMC.

En octobre 1994, à l'initiative du Général HUCHON, il a rencontré, en compagnie du Colonel MAURIN, Michel ROUSSIN afin de confirmer de vive voix à ce dernier que les soldats français n'étaient pour rien dans l'attentat du 6 avril 1994.

Tout au long de ces trois auditions, Bernard CAZENEUVE a essayé d'obtenir des informations sur une note chronologique, non signée et annotée, remise par la MMC (voir annexe). Cette fiche, sur laquelle Bernard CAZENEUVE avait déjà demandé des renseignements au Général HUCHON lors de son audition complémentaire du 5 août 1998, tend à montrer la responsabilité du FPR dans l'attentat du 6 avril 1994.

Aucun des trois orateurs ne s'est déclaré en mesure de fournir le moindre élément d'information. Le Lieutenant-Colonel de SAINT-QUENTIN a "*solennellement*" affirmé n'avoir pour sa part jamais envoyé de télex ou de message, contrairement à ce que pourraient laisser croire les annotations situées dans la marge de la note.

**Il convient par ailleurs de signaler le mauvais état des relations entre Bernard CAZENEUVE et le Général HUCHON. Le rapporteur semble notamment persuadé que l'ancien Chef de la MMC lui ment.**

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 001287 du 19 MAR 2021

Jean-Christophe LE MINH

447